



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU 15 JUIN 2020

N° 05

L'an deux mille vingt le quinze juin à 20 h30, les membres du Conseil Municipal de LESPINASSE, se sont réunis dans la salle de l'Espace Canal des 2 mers en raison de l'épidémie du Covid 19 en séance publique sous la présidence de monsieur Alain ALENCON.

Etaient présents : ALENÇON Alain, GARGADENNEC Nathalie, RIBEROT David, DE CARVALHO Albertine, POYDEBAT Jean-Louis, COHEN Anne-Lise, CROIZARD Gilles, RODRIGO Céline, TRONCHE Christian RASTOUIL Marion, LE GOFF Claudine, TAHAR Mustafa, BEN BELAID Alison, LAVAUR Lionel, GEFFRAY Stéphanie, TOVENA Julian, BOUSSAGUET Patricia, DUFFRECHOU Christophe, SABATIER Magalie, CANOVAI Cédric, HENRY Françoise, VERDEIL Laurent formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. FORNERIS Lény

Pouvoir : M. FORNERIS Lény à Mme GARGADENNEC Nathalie

Secrétaire de séance : Mme GARGADENNEC Nathalie

Liste des délibérations		Décision
N° 20-06-15 D01	Demande d'honorariat pour Monsieur SANCE Bernard	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D02	Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D03	Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du HERSAIN-BOCAGE	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D04	Désignation des délégués au Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D05	Fixation du nombre des membres du conseil au Conseil d'administration du CCAS	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D06	Désignation des membres de la Commission à Appel d'Offres des marchés publics et délégation de service public	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D07	Désignation d'un nouveau représentant auprès de l'A.S.L : « Ensemble immobilier sis Route de l'Hers et Chemin des Vitarelles »	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D08	Désignation d'un représentant de la commune à l'A.U.A.T.	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D09	Création emploi responsable des agents de propreté	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D10	Création de poste service multi accueil – LAEP	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D11	Vote des deux taxes FB-FNB– BP 2020	Unanimité des membres présents et représentés
N° 20-06-15 D12	Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face a l'épidémie de covid-19	Unanimité des membres présents et représentés avec 1 abstention
N° 20-06-15 D13	Projet poursuite développement et renouvellement du cœur de ville	Unanimité des membres présents et représentés

Approbation du compte rendu du 26 mai 2020

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le point n°6 de l'ordre du jour « Election des représentants du conseil d'administration du CCAS » est retiré. Monsieur le Maire passe ensuite à l'ordre du jour

I. Demande d'honorariat pour Monsieur SANCE Bernard

Monsieur le Maire rappelle les mandats successifs de Monsieur SANCE Bernard, Maire sortant au sein de la ville de Lespinasse. Il propose, qu'afin de remercier Monsieur SANCE pour toute son implication et son dévouement en tant qu'élu au sein de la collectivité depuis plus de 25 ans et conformément à l'article L. 2122-35 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), de demander à Monsieur le Préfet l'honorariat de Monsieur SANCE Bernard.

Accord du conseil municipal.

II. Désignation de la Commission Communale des Impôts Directs

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts, Monsieur le Maire fait part à son conseil municipal qu'il faut désigner une Commission Communale des Impôts Directs comprenant huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants en nombre double. Il demande à son conseil municipal de bien vouloir délibérer et proposer des noms.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal désigne 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants.

III. Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal du HERSAIN-BOCAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les assemblées municipales nouvellement élues doivent procéder à la désignation de nouveaux délégués aux Syndicats Intercommunaux dont elles font partie.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat Intercommunal du BOCAGE (Siège social : Complexe sportif de l'Hersain, rue Pierre de Coubertin -31140 Saint-Alban) conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après vote du conseil municipal :

MEMBRES TITULAIRES	ALENÇON Alain	GARGADENNEC Nathalie	POUYDEBAT Jean-Louis
MEMBRES SUPPLEANTS	CANOVAI Cédric	HENRY Françoise	LAVAUUR Lionel

Les candidats sont élus pour représenter la Commune au Syndicat sus mentionné avec délégation de signature les concernant. Ils ont déclaré accepter leur mandat.

IV. Désignation des délégués au Syndicat départemental d'électricité de la Haute-Garonne

Monsieur le Maire explique que le Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne est un syndicat mixte composé de 585 communes et de Toulouse Métropole. Le SDEHG est administré par un comité syndical dont les membres sont issus de Toulouse Métropole et de 52 commissions territoriales réparties géographiquement sur le département. Les communes membres sont représentées au sein du SDEHG par le biais des 52 commissions territoriales ayant pour vocation une fonction de relais local.

À la suite du renouvellement général des conseils municipaux, chaque conseil municipal doit élire, parmi ses membres, deux délégués à la commission territoriale du SDEHG dont il relève. Les 52 commissions territoriales se réunissent ensuite en collèges électoraux pour élire, parmi les délégués issus des communes, leurs représentants au comité syndical.

Le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des deux délégués de la commune au Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne conformément aux articles, L 5211-7 et L 5212-7, et L5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après vote du conseil municipal :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE TITULAIRE
ALENÇON Alain	GARGADENNEC Nathalie

Les candidats élus ont déclaré accepter ce mandat et sont désignés comme délégués de la commune au Syndicat.

V. Fixation du nombre des membres du conseil au Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal décide de fixer à huit le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

VI. Election des représentants du conseil au Conseil d'administration du CCAS : point retiré

VII. Désignation des membres de la Commission à Appel d'Offres des marchés publics et délégation de service public

Conformément à L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur le Maire, invite le conseil municipal à procéder à l'élection des représentants qui siégeront aux commissions d'appel d'offres des marchés publics et aux commissions de délégation de service public pendant la durée du mandat. Ces 2 commissions sont présidées par Monsieur le Maire. Elle comprend outre le Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus parmi l'assemblée délibérante. Il s'agit de :

PRESIDENT : Monsieur ALENÇON Alain, Maire.

MEMBRES TITULAIRES :	MEMBRES SUPPLEANTS:
GARGADENNEC Nathalie	TAHAR Mustafa
RIBEROT David	BEN BELAID Alison
TOVENA Julian	TRONCHE Christian

Ils ont déclaré accepter leur mandat.

VIII. Désignation d'un nouveau représentant auprès de l'A.S.L : « Ensemble immobilier sis Route de l'Hers et Chemin des Vitarelles »

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner un représentant de l'Association Syndicale Libre (ASL) de l'ensemble immobilier sis Route de l'Hers et Chemin des Vitarelles. Suite aux nouvelles élections municipales du 15 mars 2020, il y a lieu de désigner un nouveau représentant. Monsieur Alain Alençon se propose de représenter la commune.

Accord du conseil municipal.

IX. Désignation d'un représentant de la commune à l'A.U.A.T

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de désigner un représentant titulaire et un suppléant de la commune pour siéger au Conseil d'Administration de l'A.U.A.T (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'élire Madame GARGADENNEC Nathalie en tant que membre titulaire et Monsieur FORNERIS Lény membre suppléant.

X. Création de poste service multi accueil – LAEP - responsable des agents de propreté

Monsieur le Maire informe son assemblée du souhait de pérenniser les postes au sein du service Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP) de Lespinasse ainsi qu'1 poste d'agent social au sein du service multi accueil compte tenu du professionnalisme des agents déjà en place.

Monsieur le Maire propose donc la création des postes suivants :

- Un poste d'Agent social à temps complet (35h00) au service multi accueil
- Un poste de psychologue hors classe à temps non complet (14h30), un poste d'agent social à temps non complet (8h45) et un poste d'éducateur territorial de jeunes enfants de 2ème classe à temps non complet (8h45) au service LAEP

Monsieur le Maire propose également la création à compter du 1er août 2020 d'un emploi de responsable des agents de propreté dans les grades d'adjoint technique, d'adjoint technique principal 2ème classe, adjoint technique principal 1ère classe, agent de maîtrise et agent de maîtrise principal à temps complet pour exercer les missions suivantes : coordination et encadrement d'une équipe de 5 agents de propreté, contrôler la propreté des lieux et installations, gestion des commandes et du stock des produits d'entretien pour l'ensemble des bâtiments communaux. Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. L'agent devra donc justifier d'une expérience significative en management d'équipe, de justifier également de formation professionnelle dans les procédures de nettoyage des locaux, d'hygiène et sécurité et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Accord du conseil municipal.

XI. Désignation des commissions internes

Monsieur le Maire présente la composition des commissions internes :

Commission Urbanisme, Transport, Travaux voirie et Réseaux :

Nathalie GARGADENNEC, Julian TOVENA, Stéphanie GEFFRAY, Françoise HENRY, Cédric CANOVAI, Lény FORNERIS, Mustafa TAHAR.

Commission Petite Enfance, Jeunesse et Affaires scolaires :

David RIBEROT, Alison BEN LAID, Lionel LAVAUUR, Céline RODRIGO.

Commission Social, Emploi, Santé, Seniors et Développement économique :

Albertine DE CARVALHO, Christian TRONCHE, Céline RODRIGO, Claudine LE GOFF, Patricia BOUSSAGUET, Gilles CROIZARD, Magalie SABATIER, Christophe DUFFECHOU, Lény FORNERIS.

Commission Vie associative, Fêtes et Festivités :

Jean-Louis POUYDEBAT, Mustapha TAHAR, Lionel LAVAUUR, Christophe DUFFRECHOU, Marion RASTOUIL, Leny FORNERIS.

Commission Communication, Médiathèque, Affaires culturelles et Patrimoine :

Anne-Lise COHEN, Julian TOVENA, Stéphanie GEFFRAY, Cédric CANOVAI, Christina TRONCHE, Patricia BOUSSAGUET.

Commission Service Technique et Espaces naturels :

Alain ALENÇON, Laurent VERDEIL, Françoise HENRY, Christophe DUFFRECHOU.

XII. Vote des deux taxes FB-FNB– BP 2020

Monsieur le maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts restants, compte tenu de l'appartenance de la commune à un EPCI à fiscalité additionnelle, notamment :

- Les limites de chacun aux termes de la loi du 10 janvier 1980 susvisée, notamment le lien entre le foncier non bâti et la taxe d'habitation ;
- Les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Monsieur le Maire indique que compte tenu de la réforme de la fiscale directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finance pour 2020 qui stipule que les taux de taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux de 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020. Le montant attendu s'élève à 193 715 euros.

Considérant que le budget communal, compte tenu de l'attribution de compensations versée par Toulouse Métropole, nécessite des rentrées fiscales de 540 707 euros, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de fixer les taux d'imposition pour l'année 2020 sans augmentation comme suit :

	Taux année 2019	Taux année 2020	Bases 2020	Produit attendu
FB	11.75 %	11.75 %	4 502 000	528 985
FNB	96.08 %	96.08 %	12 200	11 722
TOTAL				540 707

XIII. Création d'une prime exceptionnelle pour les agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire déclaré en application de l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19

Considérant qu'une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé ;

Considérant que la présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein des différents services de la ville de Lespinasse: Services administratif-agence postale- Service technique-Service police municipale-Service entretien-Service restauration-Service école-Services Multi accueil-Laep ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire. Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020. Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1000€ par agent.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante décide à la majorité des membres présents et représentés (Pour : 22 - Abstention : 1) d'instaurer cette prime exceptionnelle.

XIV. Projet « Poursuite développement et renouvellement du cœur de ville »

Monsieur le Maire informe son assemblée du souhait de poursuivre le développement et le renouvellement du cœur de ville ainsi que de sa volonté de constituer des réserves foncières pour développer le cœur de ville dénommé « Ilôt de l'Esplanade » représentant un point stratégique de la commune. Ce projet s'inscrit dans un projet communal global qui souhaite :

-D'une part conforter le centre-ville et le dynamiser ainsi que la volonté de valoriser le pôle d'équipement public qui le jouxte.

-D'autre part ce projet d'accueil mixte avec habitat, services viendra conforter la vie et l'animation du centre-ville.

-Enfin cet ensemble permettra le maillage des secteurs Est et Ouest de Lespinasse par le développement et la mise en valeur du cheminement doux de la Mairie jusqu'aux écoles.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés valide le projet présenté ci-dessus par Monsieur le Maire.

Questions diverses

1.Prise en charge de la restauration des adultes et enfants pendant l'état d'urgence sanitaire

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que pendant la période de confinement les enfants du personnel prioritaire ont été accueillis au groupe scolaire Marcel Pagnol. Monsieur le Maire informe que les repas servis à la pause méridienne aux enfants et aux professeurs des écoles ont été pris en charge financièrement par la commune.

2. Prise en charge des repas du portage des repas à domicile tous les samedis pendant le confinement lié à l'état d'urgence sanitaire

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que les personnes inscrites au portage des repas à domicile ont bénéficié d'un repas tous les samedis pendant la période de confinement. Ce repas supplémentaire a été pris en charge financièrement par la commune.

La séance est levée à 21h45.

Le Maire,

Alain ALENÇON